

De : ARS-CVL-DIRECTION-OFFRE-SANITAIRE <ARS-CVL-DIRECTION-OFFRE-SANITAIRE@ars.sante.fr>

Envoyé : mardi 13 avril 2021 08:06

À :

Objet : Garde d'enfants des professionnels de santé

Madame, Monsieur,

Faisant suite à l'extension des mesures renforcées sur l'ensemble du territoire et à de nombreuses interrogations et sollicitations concernant l'accueil des enfants des professionnels de santé par les établissements scolaires, je vous précise qu'au regard des enjeux de continuité des soins, l'ensemble des professionnels de santé de ville dépendant d'un ordre et/ou d'une URPS sont considérés comme des personnels indispensables à la gestion de crise.

En conséquence les professionnels de santé suivants, ainsi que leurs collaborateurs, peuvent dès à présent bénéficier d'un mode de garde pour leurs enfants, selon les procédures édictées par l'éducation nationale :

- médecins
- pharmaciens
- sages-femmes
- infirmiers
- masseurs-kinésithérapeutes
- chirurgiens-dentistes
- orthophonistes
- orthoptistes
- biologistes
- pédicures-podologues
- ...

Cette disposition concerne l'ensemble des professionnels de santé, quels que soient leur lieu et le mode d'exercice.

Vous pouvez présenter ce courriel aux établissements scolaires pour faire valoir ce que de droit.

Bien cordialement,



Direction de l'Offre Sanitaire

Tél : 02 38 77 31 51 ou 02 38 77 47 52

Courriel : ARS-CVL-DIRECTION-OFFRE-SANITAIRE@ars.sante.fr



ARS Centre-Val de Loire

Cité Coligny - 131 rue du faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 Orléans Cedex 1

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.
Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !